

## **Rôle du pharmacien dans la santé publique**

La santé publique se définit comme une discipline d'action visant à protéger, promouvoir et restaurer la santé des populations. Acteur de santé publique, le pharmacien doit être sensibilisé à la dimension collective et sociétale des problèmes de santé. L'éducation pour la santé est une obligation déontologique pour le pharmacien. Le pharmacien "doit contribuer à l'information et à l'éducation du public en matière sanitaire et sociale.

### **La profession de pharmacien**

Les pharmaciens disposent de nombreux atouts, pour intervenir dans l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient :

- leur proximité géographique ;
- leur accessibilité et leur disponibilité sur de longues plages horaires ;
- leurs contacts fréquents avec le public ;
- leur connaissance globale du patient (contexte familial et socioprofessionnel, contact avec l'entourage, historique médicamenteux...)
- une relation de confiance instaurée avec le patient ;
- leur crédibilité auprès du public en tant que professionnel de santé
- leur formation à la fois scientifique et professionnelle.

Le pharmacien occupe une place privilégiée pour les accompagner dès l'annonce d'un diagnostic, au moment de la mise en route des traitements et tout au long de leur prise en charge. Il représente un soutien pour le patient (et ses proches), en particulier en cas de difficultés liées aux traitements, de survenue d'une complication ou d'un événement majeur intervenant dans la vie du patient, de baisse de motivation ou de confiance en soi ou envers les propositions de soins envisagées.

## **Rôle du pharmacien dans le parcours des soins**

Il s'agit notamment de :

- encourager le patient à exprimer ses inquiétudes, ses éventuels doutes et/ou difficultés en lien avec la maladie et son traitement, sans les minimiser ;
- être disponible et à l'écoute, sans jugement ;
- faire preuve d'empathie ;
- porter de l'intérêt au patient, sans ingérence ;
- valoriser tous les efforts réalisés par le patient, même minimes ;
- l'orienter si besoin vers une association de patients et/ou une structure d'éducation thérapeutique.

Un pharmacien est d'abord face au malade pour expliquer le médicament : son action, son fonctionnement, ses risques d'interaction et éventuellement, sa fabrication en lien avec le médecin traitant, de vérifier la bonne observance du traitement, de s'assurer que les analyses biologiques nécessaires ont bien été effectuées ou de recommander, au besoin, une adaptation de la posologie.

Pour adhérer à la proposition de traitement, le patient doit comprendre les mécanismes de sa maladie, l'action de ses médicaments, les bénéfices escomptés et les effets indésirables potentiels. Le contenu des informations doit être adapté pour répondre au besoin d'information du patient : il convient d'évaluer au préalable ce que le patient sait au sujet de sa maladie et de son traitement en vue de renforcer ou rectifier les données comprises par le patient. L'utilisation de différents outils (schéma, brochure d'information ou explicative, notice...) peut s'avérer utile pour faciliter la compréhension. Il est important de s'assurer de cette dernière en demandant au patient de reformuler ce qu'il a retenu des informations transmises.

## **Promouvoir le bon usage du médicament**

Lors de la dispensation, le pharmacien s'attachera notamment à :

- expliquer les modalités de prise des médicaments et vérifier la bonne compréhension du schéma de prise ;

- apprendre au patient les techniques particulières d'administration de certains médicaments (inhalation, injection...).

- pour les maladies chroniques longtemps asymptomatiques (HTA, diabète de type 2, dyslipidémie, glaucome à angle ouvert...) : insister sur la nécessité d'une prise régulière des traitements, même en l'absence de symptômes ;

- sensibiliser le patient aux risques d'une prise médicamenteuse en l'absence de conseil pharmaceutique ou médical ;

- apprendre au patient à "gérer" les effets indésirables de son traitement : l'éduquer à la reconnaissance des effets indésirables, l'informer sur les moyens de limiter leur risque de survenue, lui expliquer la conduite à tenir s'ils apparaissent et s'assurer enfin de la bonne compréhension de ces informations ;

- faciliter l'organisation pratique de la prise des médicaments : élaborer avec le patient un plan thérapeutique personnalisé clair et détaillé (opérationnel) en intégrant au mieux ses contraintes et ses habitudes de vie, aider le patient à adapter ses prises de médicament(s) dans des situations particulières (décalage horaire, oubli de prise...).

Le pharmacien a également un rôle d'orientation des patients : en fonction de la nature et de la gravité des symptômes, il peut soit leur prodiguer des conseils et proposer un traitement adapté, soit les orienter vers une structure de soins adaptée (médecin, urgences...).

### **Apprendre et renforcer les techniques particulières de prise de certains médicaments**

Il est essentiel d'apprendre aux patients à utiliser correctement les traitements nécessitant une technique d'administration particulière (instillation d'un collyre, inhalation d'anti-asthmatique, auto-injections...). Plus qu'un long discours, une démonstration suivie d'une mise en pratique par le patient sont souhaitables pour assurer un apprentissage efficace des bons gestes. L'apprentissage technique n'étant pas acquis une fois pour toutes, le pharmacien proposera régulièrement aux patients de vérifier les modes de prise des médicaments. Il s'agit de maintenir et renforcer les compétences techniques des patients.

### **Aider le patient à l'apprentissage de l'autosurveillance**

Le pharmacien peut jouer un rôle important dans l'apprentissage de l'autosurveillance de la maladie et de ses traitements, notamment :

- éduquer le patient à l'automesure : la délivrance d'un dispositif d'autosurveillance (lecteur de glycémie, auto-tensiomètre, débitmètre de pointe...) devra systématiquement s'accompagner d'une information pédagogique complète sur l'utilisation pratique de l'appareil, la fréquence et les conditions de la mesure. Demander au patient de réaliser lui-même une automesure, sous la guidance du pharmacien, permettra un apprentissage efficace de la technique.

**Eduquer le patient à la reconnaissance des signes d'alerte** : pour leur sécurité, les patients doivent pouvoir reconnaître les signes d'alerte (signes évocateurs d'un mauvais contrôle de la pathologie, d'un effet indésirable « majeur » de médicament...) justifiant une consultation rapide.

Le pharmacien est ainsi habilité à participer au suivi des personnes asthmatiques ou traitées par anticoagulants oraux (anti-vitamine K). Mal dosés ou associés par erreur ou méconnaissance avec d'autres produits, ces médicaments peuvent entraîner des hémorragies et conduire à l'hospitalisation.

Il s'agit donc, en lien avec le médecin traitant, de vérifier la bonne observance du traitement, de s'assurer que les analyses biologiques nécessaires ont bien été effectuées ou de recommander, au besoin, une adaptation de la posologie. « Parfois, le patient ne voit son médecin qu'une fois tous les trois mois

### **Délivrance de médicaments génériques**

En Algérie, il est reconnu au pharmacien d'officine un droit de substitution lui permettant de délivrer des médicaments génériques (sous leur dénomination commune internationale) inscrits au répertoire des médicaments génériques, sur une prescription médicale où figurent des médicaments dits princeps

### **Dépistage et promotion de la santé**

L'éducation pour la santé est une obligation déontologique pour le pharmacien. le pharmacien "doit contribuer à l'information et à l'éducation du public en matière sanitaire et sociale" différentes missions plus précises, notamment dans les domaines de l'éducation thérapeutique, des opérations de dépistage Pour ces deux derniers dispositifs, l'objectif est de déterminer si un traitement antibiotique est nécessaire et si une

- participant aux campagnes de sensibilisation et d'information sur des sujets de santé publique ; transmettant des informations scientifiquement validées sur les moyens de prévention, les

maladies... avec le souci de délivrer un message adapté et accessible au public. La remise personnalisée de brochures d'information peut être très utile pour appuyer les messages.

**Recherche et de l'expertise en santé publique**, la pharmacoépidémiologie, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux constituent les secteurs privilégiés d'intervention du pharmacien.

Les officines peuvent aussi participer à des opérations ponctuelles de dépistage de la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) avec mesure du souffle ou à des actions de prévention (promotion du calendrier vaccinal, des dépistages organisés ou de la journée sans tabac, par exemple) et de la vaccination.

### **References**

1/Circulaire N°007/MSPRH du 22 novembre 2005 qui définit la Gestion du médicament de son achat à sa dispensation et le rôle du pharmacien hospitalier tout au long de cette chaîne.

2/La santé publique et le pharmacien : des enjeux primordiaux de formation. Public health and pharmacy: A challenge of importance regarding formation.